

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

oooOooo

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

-o-o-o-o-o-o-o-

) E C R E T N° 83/858 du 22/11/83

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais

==oOo==

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS .

==oOo==

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création
de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant
des droits de la Chancellerie ;

Vu le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création
de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la re-
mise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais

) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE GRAND CROIX

- Sa Majesté JUAN CARLOS, Roi d'Espagne

ARTICLE 2°- Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant les droits de règlements
de Chancellerie .-

ARTICLE 3°- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera ./-

Fait à Brazzaville, le 22 Novembre 1983

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO .-

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

--o-o-o-o-o-o-o-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-o-o-o-o-o-o-o-

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

-o-o-o-o-o-o-o-

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

-o-o-o-o-o-o-o-

CHANCELLERIE

====oOo=====

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-----oOo-----

) E C R E T N° 83/859 du 22/11/83

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais .-

====oOo=====

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS

(/ü la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Po-
pulaire du Congo ;

(/ü le Décret n° 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création
de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

(/ü le Décret n° 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les moda-
lités d'attribution du Dévouement Congolais ;

) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommée à titre exceptionnel dans l'Ordre de
Dévouement Congolais

AU GRADE DE GRAND CROIX

- Sa Majesté SOFIA, Reine d'Espagne

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions con-
tenues dans le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne
les droits de chancellerie .

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 22 Novembre 1983

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO .-